

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
Pour information à :
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de
province
Mesdames et Messieurs les Commissaires
d'arrondissement

Votre correspondant
Christophe VERSCHOORE

T
02 518 20 46

Votre référence

Annexes

E-mail
christophe.verschoore@rrn.ibz.fgov.be

F
02 518 25 30

Notre référence
III.21/724/R/8290/09

Bruxelles

28 -12- 2009

Nouveau prix de la carte d'identité électronique de Belge.

Mesdames, Messieurs,

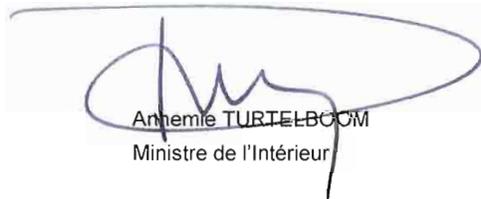
Sur base de l'article 6, § 8, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes pour étrangers et aux documents de séjour, les frais de fabrication des cartes d'identité sont récupérés, à l'intervention du Ministre de l'Intérieur, par voie de prélèvements d'office sur le compte ouvert auprès des communes dans un établissement de crédit qui, selon le cas, satisfait aux articles 7, 65 ou 66 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut de contrôle des établissements de crédit.

Depuis sa mise en circulation en 2003 dans quelques communes pilotes et son introduction généralisée depuis le 1^{er} septembre 2004 à l'ensemble des communes du Royaume, la carte d'identité électronique de Belge a toujours été facturée au prix de 10€ aux communes et n'a jamais connu la moindre augmentation durant plus de 6 ans.

Lors du renouvellement de toutes les cartes d'identité visées dans l'arrêté royal du 29 juillet 1985 relatif aux cartes d'identité par des cartes d'identité électroniques qui se terminera fin 2009, tout citoyen Belge a donc eu la possibilité d'obtenir sa carte d'identité électronique au même prix, à savoir 10 € .

Compte tenu de l'augmentation du prix de revient de la carte d'identité électronique de Belge en raison notamment de l'augmentation de l'indice des prix, **le prix de la carte d'identité électronique de Belge réclamé par le SPF Intérieur aux administrations communales est porté à 12 € à partir du 1^{er} janvier 2010.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Anhemie TURTELBOOM
Ministre de l'Intérieur

Parc Atrium
Rue des Colonies 11
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31
F 02 210 10 31

callcenter.rrn@rrn.fgov.be
www.ibz.fgov.be